

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 DECEMBRE 1967

67126

OBJET :

Tourisme :
subvention au
Garden-Tennis
Club de ROYAN
pour organisation
de tournois de
bridge

Le quinze décembre mil neuf cent soixante sept, à 18 heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 11 décembre 1967.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BROTEAU, VULTAGGIO, Mme BIDEAU, MM. BERLAND, OSQUIGUIL, STIPAL, CAMBLONG, REIX, MARTEAU, GACHET.

Représenté : M. TETARD par M. BISCAYE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. VULTAGGIO ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Garden-Tennis Club de ROYAN a été chargé d'organiser au cours de la saison des tournois de bridge réservés aux estivants.

La Municipalité compte tenu que ces manifestations ont contribué grandement à l'animation de la station, mais ont été une lourde charge pour le club organisateur, propose d'allouer une subvention de 2 000 F au Garden-Tennis Club de ROYAN.

Un crédit de 2 000 F avait d'ailleurs été réservé à cet effet au chapitre 961 du Budget pour l'exercice 1967.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

DECIDE :

- d'allouer une subvention de 2 000 F au Garden-Tennis Club de ROYAN pour organisation de tournois de bridge réservés aux estivants.

- d'imputer la dépense correspondante chapitre 961 article 657 du Budget pour l'exercice 1967.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Bour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-S/MER, le

Le Sous-Préfet,

8 JAN. 1968